marches-securises.fr PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

Ville de Bagnols sur Cèze (30)
Place Auguste Mallet

30205 Bagnols sur Cèze

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Bagnols sur Cèze (30), Monsieur le Maire, BP 45160, 30205 Bagnols sur Cèze cedex, FRANCE. Tel : +33 466505050. E-mail : c.caruso@bagnolssurceze.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice :http://www.bagnolssurceze.fr
Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE - Ville de Bagnols sur Cèze

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

66514110

Lieu d'exécution

Bagnols sur Cèze 30200 Bagnols sur Cèze
Code NUTS : FRJ12

Caractéristiques principales

Le marché concerne la souscription et la gestion de contrats d'assurances couvrant les risques PARC AUTOMOBILE.

Type de marché

Services : Autres services

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Date d'effet : 1er janvier 2022
Durée du contrat: 4 ans avec faculté de résiliation à l'échéance annuelle moyennant préavis de 4 mois
Échéance annuelle : 1er janvier

GARANTIES DE BASE
Pour l'ensemble du parc :

RESPONSABILITE CIVILE sans limitation de somme pour les dommages corporels et à concurrence de 100 000 000 EUR pour les dommages matériels et immatériels

DEFENSE ET RECOURS à concurrence de 15 000 EUR

VOL / INCENDIE sans franchise

ASSISTANCE sans franchise kilométrique

Pour les véhicules légers (- de 3,5 T) et deux roues de 0 à 4 ans inclus :

DOMMAGES TOUS ACCIDENTS avec franchise de 300 EUR

Pour les poids lourds (+ de 3,5 T) et véhicules spéciaux de 0 à 7 ans inclus :

DOMMAGES TOUS ACCIDENTS avec franchise de 900 EUR

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Oui

L'avis implique un marché public.

Division en lots : Non

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 48 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Vendredi 10 septembre 2021 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds propres de la Ville de Bagnols sur Cèze.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

cf Règlement de consultation

Situation juridique - références requises :

cf Règlement de consultation

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

cf Règlement de consultation

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

cf Règlement de consultation

Conditions propres aux marchés de services

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui

Le marché est réservé aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances en vertu des articles L 310-1 et suivants et L 511-1 et suivants du Code des Assurances.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants
(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4).

Autre justificatif / Commentaire :

Commentaire :
- pour les intermédiaires en assurance, l'attestation d'inscription à l'ORIAS,
- le pouvoir de la personne habilitée à engager la Société portant le risque, ou, s'il s'agit d'un Agent Général, une copie de son mandat.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

MAP20213028S12

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les plis contenant les offres seront obligatoirement transmis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation (profil acheteur) : http://www.marches-securises.fr

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Adminsitratif de Nimes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NÎMES cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. URL : http://nimes.tribunal-administratif.fr.

Introduction des recours

Les différents délais et voies de recours ouvert au représentant légal de votre société auprès du tribunal Administratif de Nîmes, sont les suivants :
- Référé précontractuel (article L.551-1 du Code de justice administrative) : la procédure de passation peut faire l'objet d'un référé précontractuel jusqu'à la signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur.
- Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative) : après sa signature, le marché peut faire l'objet d'un référé contractuel, si le candidat a été empêché d'exercer d'un référé précontractuel selon les conditions déterminées par le code de justice administrative, dans un délai d'un mois à compter de la signature du marché si l'avis d'attribution est publié ou de six mois à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché).
- Recours de plein contentieux (ou de pleine juridiction) : un recours en annulation contre le marché peut être formé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative).

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Service commande publique BP 45160 , 30205 Bagnols sur Cèze cedex, FRANCE. Tél. +33 466505050. E-mail : c.caruso@bagnolssurceze.fr. URL : http://www.bagnolssurceze.fr.

Date d'envoi du présent avis

16 juillet 2021